



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 9053

Texte de la question

M. Jean-Marie Le Chevallier interroge Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire au sujet de sa déclaration rapportée par une dépêche de l'AFP en date du 9 janvier 1998, à ce jour non démentie : « Le Concile de Trente se demandait si les femmes avaient une âme. » Il désirerait savoir sur quelles sources historiques se fonde cette affirmation et si ses fonctions l'amènent à rendre cette version obligatoire dans l'enseignement scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Chevallier](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9053

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 388

Question retirée le : 9 février 1998 (Fin de mandat)